

RECRUTE

Pour le Département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative

UN COORDINATEUR DES SECTEURS JEUNESSE ET FAMILLE H/F

(cadre d'emploi des animateurs)

Sous la responsabilité du responsable du centre socioculturel Jean Prevost, vous serez chargé d'assurer la mise en place des projets d'animations collectives à destination des 11-25 ans et des familles. Vos missions seront les suivantes :

ACTIVITES

- ☞ Définition, planification et organisation des projets d'animation en direction des jeunes de 11 à 25 ans (dans le cadre de l'accueil de loisirs) et des familles (dans le cadre de l'animation collective) : analyser les besoins, fédérer, élaborer, formaliser, chiffrer et mettre en œuvre les projets pédagogiques et d'activités.
- ☞ Animation du dispositif animation collectives familles : concevoir et mettre en œuvre des projets d'activités en lien avec le dispositif d'animations collectives familles, accompagner les familles dans leurs démarches, suivre et gérer le budget dédié au secteur famille
- ☞ Coordination des vacataires des secteurs jeunesse et familles : Définition des compétences nécessaires, participation au recrutement, suivi et contrôle des activités menées...
- ☞ Participation aux dispositifs de la Ville liés à l'animation à destination des jeunes et des familles et aux événements festifs de quartier et/ou à l'échelle de la Ville en partenariat avec les autres centres socioculturels et les services de la ville.
- ☞ Collaboration et suppléance avec l'équipe du centre socioculturel en matière d'accueil des publics

PROFIL

- ➔ Diplôme de niveau III (DEJEPS...)
- ➔ Aptitude reconnue à la conduite de projets d'activité.
- ➔ Connaissances de la réglementation spécifique de l'encadrement des activités jeunes.
- ➔ Aptitude à l'encadrement et à l'organisation.
- ➔ Qualités relationnelles et capacité à accueillir différents publics éprouvant des difficultés d'origine sociale, culturelle ou individuelle.
- ➔ Aptitude à la neutralité et à l'objectivité.
- ➔ Connaissance des techniques d'animation collective d'activités.
- ➔ Travail en soirée et le week end en fonction de la programmation des activités.
- ➔ Permis B.

REMUNERATION : statutaire + régime indemnitaire + Prime de Fin d'Année.

Date limite de dépôt des candidatures : 26 décembre 2018

C.V. et lettre de motivation sont à adresser à :

Monsieur le Maire
Département des ressources et relations humaines
Hôtel de Ville – CS 80458
76806 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY CEDEX
ou par e-mail : courriel@ser76.com